# Convocation aux réunions du conseil municipal. Légalité. Notice explicative. Document explicitant le bien-fondé de la délibération (non)

## Revue - Vie Communale

### Source - Jurisprudence

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation aux réunions du conseil municipal doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse portant sur chacun des points de l'ordre du jour (art. L 2121-12 et 13 du CGCT). Une justification détaillée du bien-fondé des propositions qui sont soumises aux conseillers n'est pas exigée (CAA Nancy, 6 juin 2019,

*commune de Belfort*

, n° 18NC01563).